



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
26 mars 2012
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 décembre 2011, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Kelapile

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2012-2013 (*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales,
missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011
(*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2012-2013 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 134 de l'ordre du jour: Projet de budget programme pour l'exercice biennal 2012-2013
(suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/7/Add.12 et A/66/354 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3 et 4 et Add.5 et Add.5/Corr.1)

1. **M^{me} Casar** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/354 et Corr. 1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3 et 4 et Add.5 et Add.5/Corr.1), note que, comme par le passé, le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2012 est divisé en trois groupes thématiques [groupe I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/66/354/Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2); groupe II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/66/354/Add.2 et Add.2/Corr.1); et groupe III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (A/66/354/Add.3)]. Les projets de budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) sont présentés séparément (A/66/354/Add.4 et A/66/354/Add.5 et Add.5/Corr.1 respectivement). Autant que possible, le format et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales font écho à ceux retenus pour les opérations de maintien de la paix. Pour la première fois, cependant, des renseignements sur les ressources extrabudgétaires figurent dans l'annexe I au rapport principal (A/66/354 et Corr.1). Des indications sur les missions dont les mandats ont été prorogés ou reconduits et les missions achevées ou interrompues sont présentées dans le premier chapitre de ce rapport.

2. Le montant total net des dépenses à prévoir au titre des missions politiques spéciales s'élève à 617 620 600 dollars, soit une diminution de 22 millions de dollars par rapport aux besoins de 2011. Le rapport

du Secrétaire général et ses additifs fournissent mission par mission des précisions sur les ressources existantes, le montant estimatif des dépenses d'ici à la fin décembre 2011 et les besoins pour 2012. Les prévisions de dépenses relatives à la MANUA et à la MANUI, les deux missions les plus importantes, représentent 414 millions de dollars, soit 67 % du total.

3. Un total de 4 815 postes sont proposés pour 2012, soit une diminution nette de 21 postes par rapport à 2011. La MANUA et la MANUI représentent 3 648 postes, soit 76 % du total.

4. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées dans le chapitre III du rapport.

5. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/66/7/Add.12), remarque que 617,6 millions de dollars sont demandés pour 2012 pour couvrir les besoins de 30 missions politiques spéciales. Les prévisions de dépenses actuelles confortent la position exprimée par le Comité consultatif dans son premier rapport sur le budget-programme (A/66/7), selon laquelle un montant estimé des dépenses de quelque 1,08 milliard de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre des missions politiques spéciales traduisait peut-être un optimisme excessif.

6. Le chapitre III du rapport (A/66/7/Add.12) présente des observations et des recommandations sur les ressources demandées pour les missions politiques spéciales dans les trois groupes thématiques ainsi que pour la MANUA et la MANUI. En ce qui concerne le groupe thématique I, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général, à l'exception de la création d'un poste d'agent des services généraux au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

7. L'augmentation globale de 844 000 dollars des crédits demandés au titre du groupe II par rapport à 2011 est principalement attribuable au fait que le financement pour le Groupe d'experts sur la Libye porte sur 12 mois, alors que le budget de 2011 concernait une période de 7 mois. Le Comité consultatif recommande l'approbation de deux des trois nouveaux postes demandés pour le groupe thématique, mais pas celle du poste demandé à la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme. Des ajustements sont également recommandés dans les dépenses, autres que celles concernant le personnel, prévues pour le Groupe d'experts sur la République démocratique populaire de Corée, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

8. En ce qui concerne le groupe thématique III, la diminution de 3,75 millions de dollars des prévisions de dépenses pour 2012 par rapport au budget approuvé pour 2011 est principalement due à l'effet conjugué de la liquidation de la Mission des Nations Unies au Népal et de la réduction des besoins du Bureau des Nations Unies au Burundi, économies partiellement compensées par des besoins nouveaux de plusieurs autres missions. Le Comité consultatif recommande des réductions dans les ressources proposées pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau régional pour l'Afrique centrale. Il ne recommande pas l'approbation de deux nouveaux postes de spécialistes des affaires politiques demandée pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ni le nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau régional des Nations Unies pour l'Asie centrale. Il n'a pas d'objection au reclassement à D-1 du poste de chef de cabinet du Bureau des Nations Unies pour la Somalie, mais recommande que ce reclassement n'intervienne qu'après le déploiement prévu à Mogadiscio du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

9. En ce qui concerne la MANUA, le Comité consultatif recommande l'approbation du montant estimatif des ressources demandées pour 2012, qui est de 16 millions de dollars environ inférieur au montant des ressources requises en 2011, ainsi que de la proposition visant à supprimer 26 postes. Le projet de budget témoigne de réductions des dépenses opérationnelles, principalement dues à l'achèvement de projets ponctuels d'infrastructure en 2011, compensées par l'augmentation des coûts salariaux liée à la progression des prestations dues et à la baisse des taux de vacance de postes. Plusieurs projets de sécurité non programmés ont été mis en oeuvre en 2011 pour répondre aux nouveaux impératifs de sécurité dans les

locaux de la mission à Kaboul et dans les bureaux hors siège.

10. Pour la MANUI, le Comité consultatif recommande l'approbation du montant des ressources demandées pour 2012, soit 172,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 27,3 millions de dollars par rapport au budget approuvé pour 2011. Un total de 41 nouveaux postes sont proposés, en même temps que la suppression progressive de 136 postes en 2012. Compte tenu du taux élevé de vacance de postes à la MANUI, où 238 postes vacants n'étaient pas pourvus au 31 octobre 2011, le Comité consultatif considère que la Mission doit en outre reconsidérer ses besoins en personnel et tenir compte des résultats de cet examen dans le prochain projet de budget. S'agissant des dépenses opérationnelles, un montant de 23,5 millions de dollars est prévu au titre des installations et infrastructures pour 2012, soit une augmentation de 1,5 million de dollars par rapport à 2011, principalement imputable au coût des services d'entretien, des services publics de distribution et des travaux de réaménagement et rénovation prévus à Kirkouk, Bassorah et Bagdad. Le Comité consultatif note qu'à la place des travaux de construction et de réaménagement prévus pour 2011 à Kirkouk et Bassorah figure des dépenses de location pour 2012 et qu'étant donné qu'aucune information n'est fournie dans le projet de budget, il n'a pas pu établir quels sont les facteurs qui ont motivé ces changements pour 2012.

11. Le cabinet d'architectes retenu pour le projet de construction des locaux du siège intégré à Bagdad n'est pas familier des usages de l'Organisation et n'a pas pu mener à bonne fin la phase de conception. La Mission a donc choisi, parmi les autres options possibles, de regrouper des locaux adjacents et les locaux actuels de manière à créer un espace intégré unique. Toutefois, le budget demandé pour 2012 n'offre pas un tableau clair et complet des besoins à court et à long terme liés à la rénovation et à la consolidation des deux complexes. Une surveillance et un contrôle stricts de tous les projets de construction et de rénovation sont nécessaires. Le Comité consultatif recommande que des renseignements détaillés sur le plan de la Mission pour ses locaux en Iraq soient fournis directement à l'Assemblée générale lorsqu'elle examine les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales.

12. En ce qui concerne la présentation du rapport sur les prévisions de dépenses des missions politiques

spéciales, le Comité consultatif estime que l'Assemblée doit demander au Secrétaire général de déterminer s'il y a lieu de procéder au réaménagement de la formule des groupes thématiques, qui est en place depuis cinq ans. En outre, les futurs projets de budget gagneraient à comporter des informations sur les questions transversales qui influencent les prévisions de dépenses.

13. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, est très préoccupé par le fait que la question en cours d'examen soit présentée si tard dans la session. Comme demandé par les États Membres par le passé, des mesures spécifiques doivent être prises pour mettre un terme à la tendance à la publication tardive des rapports, qui empêche de prendre correctement les décisions sur les questions administratives et budgétaires.

14. Étant donné que les missions politiques spéciales doivent disposer des financements voulus pour s'acquitter de leurs mandats, le Groupe étudiera de près les propositions du Secrétaire général et s'opposera à toutes les réductions arbitraires. La MANUA et la MANUI, qui représentent ensemble environ 70 % des besoins totaux, ont contribué à la croissance exponentielle des ressources requises pour de telles missions au cours de la décennie précédente, donnant l'impression erronée que les autres parties du budget ordinaire ont connu une croissance significative durant cette période.

15. Le niveau des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales doit être divulgué pour permettre une analyse transparente des ressources et des besoins. M. Coffi se félicite des mesures prises pour faire baisser le taux de vacance de postes pour les personnels nationaux et internationaux. Compte tenu des caractéristiques uniques des missions politiques spéciales, y compris les procédures de lancement et de planification, et des difficultés rencontrées pour prévoir les besoins en ressources, le financement de ces missions doit être séparé des autres parties du budget ordinaire et traité de la même manière que le financement des missions de maintien de la paix. Un tel changement permettra aussi d'avoir une image plus précise de la situation budgétaire de l'Organisation.

16. **M. Chapdelaine** (Canada), prenant aussi la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, considère que la réduction des ressources

qu'il est prévu d'affecter aux missions politiques spéciales par rapport aux prévisions approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2012-2013 dans sa résolution 65/262 est surtout attribuable à une diminution du niveau d'activité de certaines missions et non à la mise en œuvre de mesures visant à accroître l'efficacité. Le Secrétariat devra dégager un plus grand nombre de mesures d'économie systémiques et durables au cours de la préparation des prochaines affectations budgétaires.

17. M. Chapdelaine se félicite de l'amélioration du taux de vacance de postes, qui devrait se traduire par un renforcement de l'efficacité des missions politiques spéciales. Les renseignements généraux communiqués sur les enjeux transversaux sont les bienvenus, mais des explications plus claires doivent être fournies sur les conséquences qui en découlent. En outre, des indicateurs de rendement mesurables et précis mais aussi réalistes et assortis d'échéances doivent être élaborés pour toutes les missions politiques spéciales afin de faciliter l'analyse budgétaire et de se faire une idée plus globale des progrès réalisés.

18. Les trois délégations se réjouissent de la prolongation du mandat de la MANUA, qui joue un rôle central dans la coordination de l'action et de l'aide internationales à l'appui du gouvernement de l'Afghanistan, qui doit mieux prendre en main la sécurité et le développement politique et économique du pays. Le Secrétaire général a établi des priorités appropriées dans les domaines de la paix et de la réconciliation, de la promotion et de la protection des droits humains et de l'appui au Processus de Kaboul.

19. Les budgets des missions politiques spéciales subissent des fluctuations considérables, qui compliquent l'analyse du budget ordinaire dans son ensemble. M. Chapdelaine attend donc avec impatience les propositions du Secrétaire général sur le financement de ces missions et le rapport correspondant du Comité consultatif. Il exprime à nouveau sa préoccupation concernant la présentation tardive des documents sur ces points importants de l'ordre du jour : depuis plusieurs années maintenant, la Commission doit examiner, quelques jours seulement avant la fin de la session, des propositions complexes relatives à quelque 30 missions politiques spéciales, ce qui empêche les États Membres d'exercer un contrôle pleinement efficace. Les budgets des missions politiques spéciales, qui représentent environ 20 % du budget ordinaire, justifient un examen plus rigoureux.

20. **M. Yamamoto** (Japon) se félicite de la diminution de 120 millions de dollars du montant des ressources proposées pour les missions politiques spéciales par rapport à l'exercice précédent. Il importe de rechercher les moyens les plus efficaces et les plus efficaces d'allouer des ressources limitées. Néanmoins, M. Yamamoto s'inquiète du fait que l'allocation proposée de 617 millions de dollars pour 2012 dépasse de 78 millions de dollars la moitié du montant total du projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Des efforts doivent être faits pour s'assurer que les crédits budgétaires qui seront demandés pour 2013 permettent de rester dans les limites initiales du projet de budget. Les recommandations formulées par le Comité consultatif à l'issue d'un examen technique prudent et équilibré du projet de budget sont le meilleur point de départ pour les délibérations de la Commission.

21. La délégation japonaise tient à souligner l'important travail accompli par les équipes de surveillance des sanctions.

22. Elle partage la préoccupation exprimée par d'autres délégations selon laquelle la Commission n'aura pas suffisamment de temps pour bien examiner les rapports sur le financement des missions politiques spéciales et les modalités de soutien de ces missions, qui ne figurent pas encore au programme de travail.

23. **M^{me} Goicochea** (Cuba) est d'avis que la part de 25 % environ du budget ordinaire absorbée par les ressources allouées aux missions politiques spéciales n'est pas représentative des priorités fixées par l'Assemblée. La procédure d'approbation et de suivi de ces missions rendent impossible l'exercice d'un contrôle par l'Assemblée, contrairement à la procédure applicable dans le cas des missions de maintien de la paix, qui prévoit l'exercice d'une surveillance par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Dans certains cas, les missions politiques spéciales n'ont pas de mandat spécifique, mais ont été établies par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, alors même qu'elles touchent à des sujets sensibles qui présentent un intérêt pour tous les États Membres. Lorsque ces missions concernent des questions qui ne sont pas couvertes par un mandat explicite de l'Assemblée, leur établissement constitue une violation par le Conseil de sécurité des prérogatives de l'Assemblée. En répondant aux intérêts de seuls quelques États Membres, le Secrétariat ne respecte pas le processus intergouvernemental.

24. La délégation cubaine souscrit à l'avis du Comité consultatif, qui estime que la plupart des réductions dans les projets de budget ne reflètent pas des mesures d'efficacité réelles, mais résultent de la liquidation de certaines missions. Elle reconnaît également que les critères sur la base desquels les groupes thématiques sont constitués doivent être revus. La présentation répétée des rapports sur les missions politiques spéciales vers la fin de la session est inacceptable; M^{me} Goicochea se demande si l'intention n'est pas d'empêcher l'analyse des projets de budget dans l'intérêt de certains États Membres qui utilisent l'Organisation des Nations Unies pour satisfaire leurs visées belliqueuses et interventionnistes

25. S'agissant des ressources demandées pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M^{me} Goicochea appuie les fonctions exercées par le Conseiller spécial aux termes de son mandat, qui découle exclusivement des décisions intergouvernementales visées au paragraphe 67 du rapport correspondant (A/66/354/Add.1 et Corr.1 et 2). L'inclusion dans ce mandat de la responsabilité de protéger, qui n'a pas de fondement dans une résolution de l'Assemblée générale, témoigne d'un non respect des décisions des États Membres.

26. Le rapport manque de transparence et mélange délibérément les propositions concernant les mandats et les activités du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger et du Conseiller spécial pour la prévention du génocide dans le but évident d'empêcher l'analyse des ressources proposées pour ce dernier; M^{me} Goicochea souhaiterait que les ressources humaines et financières requises pour chacun de ces deux Conseillers soient ventilées. La déclaration figurant au paragraphe 71, selon laquelle le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a pour tâche de développer et d'affiner ce concept est inacceptable, car cette fonction relève strictement de l'Assemblée générale. En outre, les rapports des deux Conseillers spéciaux sont soumis exclusivement au Conseil de sécurité, même si le génocide fait l'objet d'une large politique intergouvernementale, comme indiqué au paragraphe 67 du rapport. Il n'existe, cependant, aucune base juridique pour l'exécution des mandats relatifs à la responsabilité de protéger. M^{me} Goicochea voudrait savoir quels sont les critères utilisés pour sélectionner les organisations régionales avec lesquelles le Bureau du Conseiller spécial collabore,

comme indiqué au paragraphe 77. Le paragraphe 78 témoigne clairement de l'intention du Secrétariat de légitimer le concept de la responsabilité de protéger, en dépit de l'absence d'un mandat intergouvernemental, en encourageant l'Assemblée à débattre de cette question. Enfin, les activités menées par le Secrétariat et le Conseiller spécial pour recueillir des informations souffrent d'une distorsion évidente. Par exemple, M^{me} Goicochea se demande pourquoi aucune information n'est incluse sur l'instabilité provoquée dans de nombreux pays par la crise financière.

27. M^{me} Azmee (Malaisie) estime que de plus amples informations sur les mesures adoptées dans les opérations des missions politiques spéciales pour renforcer l'efficacité auraient dû figurer dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354 et Corr.1). Elle regrette que les rapports sur les missions politiques spéciales soient présentés juste avant la fin de la session. Il faut pouvoir disposer de plus de temps pour examiner cette question, qui implique des propositions complexes et des prévisions de dépenses se chiffrant en centaines de millions de dollars.

28. M^{me} Azmee se félicite de l'amélioration des procédures et méthodes de travail des équipes de surveillance des sanctions et des différents groupes d'experts dans le groupe thématique II. Bien que sa délégation respecte la primauté des résolutions du Conseil de sécurité, elle est d'avis que les États tiers souffrant indirectement de l'application des sanctions doivent recevoir une assistance. La transparence et la responsabilité sont donc primordiales dans la mise en œuvre des mandats connexes.

29. Les travaux de construction à la MANUA doivent être surveillés afin d'assurer leur achèvement dans les délais et dans le budget alloué. Le renforcement des capacités humaines est indispensable à l'édification de la nation et doit se voir accorder la priorité afin d'assurer la stabilité à long terme et le développement durable en Afghanistan.

30. M. Ayzouki (République arabe syrienne) souligne que le budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité viole de manière flagrante les résolutions de l'Assemblée générale 55/231 et 63/261, car il prévoit des activités qui outrepassent et faussent le mandat de l'Envoyé spécial. La référence à la République arabe syrienne dans le rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.1 et Corr.1 et 2) est

inacceptable, car le Gouvernement syrien a retiré ses forces et son dispositif de sécurité du Liban, comme cela a été confirmé dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2005/17) et reconnu par le Secrétaire général, le plus récemment dans le rapport dont est actuellement saisie la Commission.

31. Les dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, qui se rapportent à des problèmes entre deux États souverains, ne relèvent pas du mandat de l'Envoyé spécial. Le Conseil de sécurité a encouragé le Gouvernement syrien à répondre positivement aux demandes formulées par le Gouvernement du Liban d'établir des relations diplomatiques et de délimiter leur frontière commune. Il n'a pas, cependant, donné pour mandat au Secrétariat de suivre ces questions; leur inclusion dans le mandat de l'Envoyé spécial viole le paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte, qui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. La délégation syrienne demande donc la suppression de la réalisation escomptée c) du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

32. La priorité accordée par l'Envoyé spécial à des questions bilatérales a pour but de détourner l'attention du vrai problème: la violation par Israël de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité du fait de son occupation continue des territoires arabes et sa violation de la souveraineté libanaise dans les airs, sur terre et sur mer. Pour mettre en œuvre la résolution, le Conseil de sécurité doit faire en sorte que des pressions s'exercent sur Israël pour l'obliger à se retirer du territoire libanais, notamment des fermes de Chebaa, de la localité de Kfar Chouba et de la partie nord du village de Ghajar, et à cesser ses violations répétées de la souveraineté libanaise. M. Ayzouki constate avec perplexité que ne figure pas dans la proposition du Secrétaire général un indicateur qui permettrait de mesurer les progrès réalisés dans le retrait des forces étrangères du Liban, alors même que sa délégation a soulevé la question à maintes reprises par le passé.

33. Le mandat de l'Envoyé spécial doit être annulé à la fois parce qu'il a utilisé les dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité pour porter atteinte à la souveraineté du Liban en concentrant son attention sur des problèmes bilatéraux entre la République arabe syrienne et le Liban, tout en ignorant l'occupation continue par Israël des territoires libanais et ses activités hostiles contre le Liban, et parce qu'il a outrepassé son mandat et utilisé les

ressources à sa disposition pour poursuivre un programme personnel sans lien avec son mandat et allant à l'encontre de ses objectifs.

34. **M. Fernández Elwes** (Mexique) rappelle que, lorsque le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 a été présenté en septembre 2011, sa délégation a fait savoir qu'elle craignait qu'il soit difficile de donner suite à bon nombre des réductions proposées dans les ressources requises. Cela vaut tout particulièrement pour les missions politiques spéciales, pour lesquelles il est compliqué de prévoir les besoins sur une base biennale. M. Fernández Elwes appelle l'attention sur l'observation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 11 de son rapport (A/66/7/Add.12), à savoir que le Secrétaire général n'a peut-être pas bien mesuré les économies qui pouvaient être réalisées au titre des missions politiques spéciales et que la mise en évidence d'autres gains d'efficacité aurait été souhaitable. Il note également sa recommandation selon laquelle le Secrétaire général doit exercer une plus grande prudence dans la présentation de demandes de ressources supplémentaires pour ces missions.

35. Tout en félicitant le Comité consultatif pour son professionnalisme et son travail acharné, la délégation mexicaine est déçue de constater que son rapport sur les modalités de soutien des missions politiques spéciales n'a pu être établi à temps pour la session en cours, étant donné que le rapport du Secrétaire général sur la question (A/66/340) contient des options importantes devant être examinées par la Cinquième Commission. Le Comité consultatif doit faire tout son possible pour achever rapidement ledit rapport.

36. **M. Bayat Mokhtari** (République islamique d'Iran) indique, à propos des prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales du groupe I (A/66/354/Add.1 et Corr.1 et 2), que son gouvernement, tout en réaffirmant son engagement à l'égard des lois internationalement reconnues visant la prévention du génocide, estime que le concept de responsabilité de protéger n'est pas encore approuvé par l'Assemblée générale. La modification du cadre logique pour créer des mandats et des postes artificiels concernant un concept non approuvé va à l'encontre du but recherché et constitue une violation grave des règles et règlements de l'Assemblée.

37. En ce qui concerne les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts du groupe II,

M. Bayat Mokhtari réaffirme que les sanctions contre la République islamique d'Iran sont illicites, qu'elles ciblent la population civile et qu'elles reposent sur des allégations non fondées. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran rejette ces sanctions, qu'il considère comme des mesures politiquement motivées visant à priver la nation iranienne de son droit inaliénable d'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La délégation iranienne s'oppose donc à la proposition de financement du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, dont elle conteste la légalité.

38. **M. Brant** (Brésil) fait savoir que sa délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe des États d'Afrique. Il est très préoccupé par la présentation tardive des budgets des missions politiques spéciales, qui empêche la Commission de bien examiner des demandes de ressources qui représentent 20 % du budget ordinaire. La situation n'est pas tenable : des mesures urgentes doivent être prises pour modifier les modalités d'examen de ces budgets.

39. M. Brant souhaite également connaître l'état d'avancement du rapport du Comité consultatif sur les modalités de soutien aux missions politiques spéciales; étant donné que le rapport du Secrétaire général a été publié en octobre 2011, en réponse à une demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 65/259, le rapport correspondant du Comité consultatif doit être établi rapidement pour se conformer au mandat de l'Assemblée.

40. **M^{me} Casar** (Contrôleur) prend acte des préoccupations des États Membres relatives à la présentation tardive des documents et ne ménagera aucun effort pour résoudre le problème en collaboration avec le Comité consultatif.

41. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) partage la frustration des États Membres face à la présentation tardive de la documentation. Le Comité consultatif a consulté le Secrétariat à plusieurs reprises sur la question, mais ils n'ont guère enregistré de progrès. M. Kelapile convient qu'une solution permanente doit être trouvée d'urgence.

42. La publication du rapport du Secrétaire général sur les modalités de soutien des missions politiques spéciales après la date prévue a entraîné un retard considérable dans le travail du Comité consultatif, qui

doit faire un important travail d'analyse technique de propositions complexes; son rapport est actuellement en cours de finalisation et sera publié sous peu.

43. **M^{me} Goicochea** (Cuba) considère que l'Assemblée ne peut pas prendre de décisions sur des questions cruciales sans suffisamment de temps pour délibérer. Il sera donc impossible de parvenir à une décision sur les modalités de soutien des missions politiques spéciales au cours de l'actuelle partie de la soixante-sixième session.

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour: Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement (A/66/5 (Vol. V), A/66/7/Add.11, A/66/179, A/66/324 et A/66/527 et Add.1)

44. **M. Adlerstein** (Sous-Secrétaire général pour le Plan-cadre d'équipement), accompagnant sa déclaration d'une présentation de diapositives numériques, présente le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/66/527). Une réalisation importante de l'année précédente a été le remplacement de la façade-rideau du bâtiment du Secrétariat; de nombreuses délégations ont noté avec satisfaction que le nouveau verre reproduit fidèlement la transparence de l'installation d'origine des années 50. De nouveaux équipements et parois sont en train d'être mis en place dans le bâtiment du Secrétariat et les systèmes d'ascenseurs sont en cours de rénovation. La réinstallation dans le bâtiment du Secrétariat doit commencer en juillet 2012 et s'achever d'ici à décembre 2012.

45. Les travaux de rénovation du bâtiment des conférences ont commencé en mars 2010 avec la suppression des matériaux anciens et de l'amiante. Une fois installée la nouvelle infrastructure mécanique, électrique et de plomberie, la plupart des grandes salles de conférences auront retrouvé leur apparence d'origine, tout en étant plus rationnelles et plus sûres. Des travaux sont en cours dans le sous-sol pour rénover les systèmes de soutien technique et créer des espaces pour les services de courrier, de documentation et de sécurité et pour les fonctions de gestion des installations, tout en conservant l'infrastructure

nécessaire pour assurer le chauffage et la climatisation du bâtiment de l'Assemblée générale. Entre décembre 2012 et janvier 2013, les activités ayant trait aux conférences seront déplacées du bâtiment temporaire de la pelouse nord vers le bâtiment des conférences et le Conseil de sécurité retournera dans sa salle rénovée. Le bâtiment de la pelouse nord sera ensuite reconfiguré pour abriter les activités propres au bâtiment de l'Assemblée générale afin que les travaux de construction puissent commencer dans ce bâtiment au début de 2013.

46. Le Secrétariat continuera de veiller à ce que les avis d'appels d'offres soient diffusés aussi largement que possible au niveau international, et ce jusqu'à l'achèvement du projet. À ce jour, des contrats représentant 15 % de la valeur des marchés de sous-traitance ont été attribués à des entreprises de pays autres que le pays hôte.

47. Comme indiqué précédemment, 350 places de stationnement seront définitivement supprimées dans le garage afin d'éliminer une partie des places de stationnement situées sous le bâtiment de l'Assemblée générale pour des raisons de sécurité. Aucun effort n'est ménagé pour que le nombre de places mises à la disposition des États Membres ne diminue pas pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement.

48. Les Gouvernements de l'Autriche, de la Chine, du Danemark, de l'Espagne, de la Fédération de Russie de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Qatar, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie ont manifesté leur intérêt pour le programme de dons qui vise le versement de contributions pour la décoration d'une salle ou d'un espace spécifique. Des discussions sont en cours avec d'autres États Membres au sujet d'autres dons éventuels. Les architectes désignés par les États Membres intéressés collaborent avec le Bureau du plan-cadre d'équipement en vue de proposer un plan d'aménagement d'un espace donné qu'ils contribueront à financer. Les architectes du projet veillent à préserver les caractéristiques architecturales des bâtiments du Siège pour garder aux espaces principaux leur apparence historique.

49. Le projet est sur la bonne voie pour atteindre, voire dépasser les objectifs fixés en matière de viabilité de la consommation d'énergie et d'eau et pour atteindre, voire dépasser, les multiples normes de haute qualité environnementale en vigueur dans divers États

Membres. Quatre-vingt quinze pour cent des gravats enlevés du site ont été recyclés; 98 % du verre, de l'acier et de l'aluminium de l'ancienne façade- rideau du bâtiment du Secrétariat ont également été recyclés. En outre, un système de gestion des bâtiments comportant des commandes « intelligentes » sera installé afin d'améliorer le rendement énergétique des bâtiments en ajustant automatiquement le chauffage, la climatisation et l'éclairage. Un projet pilote a été élaboré pour recueillir les eaux de pluie. Les eaux de pluie seront recueillies depuis le toit du bâtiment des conférences, stockées dans des citernes situées dans les sous-sols, puis traitées et recyclées pour les chasses d'eau des toilettes et des urinoirs.

50. Le Conseil consultatif du Plan-cadre d'équipement, qui a fourni des commentaires très constructifs, a tenu deux réunions en 2010 et trois réunions en 2011. En juin 2011, le Secrétariat a été appris avec tristesse qu'un membre du Conseil, M. Stefan Kurylowicz, éminent architecte polonais, avait péri dans un accident d'avion.

51. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte ont entretenu un dialogue constructif concernant les questions liées à l'exécution du plan-cadre d'équipement, et la ville de New York a fourni une assistance et un appui à l'analyse des dossiers techniques du projet. Le pays hôte a fourni des ressources pour financer le renforcement de la sécurité du bâtiment des conférences et des bâtiments donnant sur la 1^{ère} Avenue. Des discussions sont en cours au sujet d'un dispositif de protection des structures de la façade sud du Siège, à savoir les bâtiments de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, qui sont tous deux situés sur le périmètre sud du complexe du Siège. L'élaboration du cahier des charges concernant ces bâtiments a été temporairement suspendue en attendant que soit résolu le problème de constructibilité d'un dispositif capable de résister à l'explosion d'un véhicule sur la bretelle de sortie du Franklin Delano Roosevelt (FDR) Drive.

52. Pour assurer la sécurité des occupants et des visiteurs, il a été procédé à un désamiantage complet des locaux du Siège. Le plan-cadre reste exemplaire sur le plan de la sécurité, le taux d'accidents ayant entraîné des arrêts de travail représentant moins d'un tiers de la moyenne du secteur. On n'a recensé que quelques accidents sans gravité parmi les ouvriers, alors que les travaux réalisés au titre du projet représentent plus de 3 millions d'heures de travail.

53. La totalité du plan-cadre d'équipement sera achevée d'ici à la fin de 2014; l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale est retardé en raison du renforcement des normes de sécurité. Toutefois, la date d'achèvement prévue pour la phase la plus complexe du projet - la rénovation du bâtiment du Secrétariat - est en décalage de trois mois par rapport au calendrier initial fixé dans le sixième rapport annuel (A/63/477).

54. Un total de 1 626,4 millions de dollars, soit 86,7 % du budget initial, sont engagés au 7 décembre 2011, réduisant considérablement le risque d'événements indésirables et, par conséquent, d'utilisation de la réserve pour imprévus ou hausse des coûts. Une gestion judicieuse du projet et l'intégration d'analyses de la valeur dans la conception, ainsi que la mise en œuvre de nombreuses mesures de renforcement de l'efficacité ont permis de ramener, fin mai 2011, le déficit net à 74,3 millions de dollars, par rapport au déficit de 80,1 millions enregistré en septembre 2010. Compte tenu du calendrier actuel du projet, la provision supplémentaire de 42,6 millions de dollars au titre des loyers est ajoutée à la valeur prévue du coût de l'achèvement. En outre, les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement et les dépenses afférentes à un centre informatique secondaire dont le montant total est estimé à 167,5 millions de dollars ont aussi été prises en compte. Le montant total des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement, accroîtra le déficit budgétaire escompté de 284,3 millions de dollars.

55. Afin de réduire le déficit de financement, il est proposé de débloquer les revenus financiers, dont le montant s'élève à 104,1 millions de dollars, et la réserve opérationnelle, qui se chiffre à 45 millions de dollars, afin de couvrir la totalité du déficit potentiel de 131,9 millions de dollars. Des ressources financières supplémentaires seront nécessaires en 2013 pour couvrir le solde des dépenses à réaliser au titre du projet; M. Adlerstein espère que la gestion prudente du projet permettra de réduire encore les besoins financiers.

56. Pour respecter ses impératifs, le Bureau du plan-cadre d'équipement devra au cours des trois prochains mois souscrire des obligations d'un montant de 268,6 millions de dollars pour le projet et de 18,6 millions de dollars pour les dépenses connexes, ce qui se traduira par un déficit de 146,2 millions de

dollars par rapport aux fonds engagés. Afin d'éviter des retards, le Bureau demande l'autorisation d'utiliser les 149,1 millions de dollars disponible sous forme de revenus financiers et dans la réserve opérationnelle pour financer ces dépenses.

57. **M^{me} Casar** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2012 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/66/527/Add.1), indique qu'elle traitera également des incidences financières de la proposition figurant dans le neuvième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre (A/66/527). Comme indiqué dans les précédents rapports sur l'état d'avancement, le budget du plan-cadre d'équipement ne couvre pas les besoins liés aux hausses des dépenses temporaires de personnel et des frais de fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information, du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de l'informatique et des communications et du Département de la sûreté et de la sécurité, qui sont liées à la nécessité d'appuyer les activités de construction au cours du projet. À ce jour, l'Assemblée a approuvé une allocation totale de 131,21 millions de dollars pour financer ces dépenses. Le montant des dépenses connexes pour 2012, soit 46,32 millions de dollars, pourra être partiellement couvert par le solde de 34,96 millions de dollars non utilisé au titre des ressources approuvées à la fin de 2011, laissant des besoins nets non financés de 11,37 millions de dollars.

58. Les prévisions de dépenses relatives aux activités liées au plan-cadre d'équipement pour la période 2008-2013 s'élèvent en tout à 146,8 millions de dollars. Malgré les efforts faits par le Secrétariat pour réduire les coûts, ces dépenses connexes plus celles afférentes à l'établissement et à l'exploitation du centre informatique secondaire et au coût de la location de locaux provisoires après octobre 2012, dont le montant s'élève, selon les estimations, à 206 millions de dollars, ne pourront être absorbées par le budget du plan-cadre d'équipement. En outre, le projet lui-même fait face à un déficit de financement de 74,28 millions de dollars. Afin de financer ces dépenses sans compromettre la portée et le calendrier du plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général demande à l'Assemblée d'approuver l'utilisation des intérêts produits par les fonds du plan-cadre d'équipement,

d'un montant de 104,1 millions de dollars, et de la réserve opérationnelle de 45 millions de dollars. Si cette proposition est acceptée, il ne sera pas utile de mettre des contributions supplémentaires auprès des États Membres jusqu'en 2013.

59. Bien que les dépenses connexes soient imputées à divers chapitres du budget, environ 93 % d'entre elles concernent des frais exceptionnels engagés pour mettre en place des infrastructures, comme le nouveau centre audiovisuel, et pour acquérir du mobilier. D'importantes dépenses récurrentes concernent aussi la sécurité et la gestion logistique et opérationnelle des bâtiments occupés à titre temporaire. Le retard dans la rénovation du bâtiment des conférences pour mettre en œuvre des normes plus strictes de sécurité n'aura pas d'incidence sur le montant total des dépenses connexes. En outre, puisque la plupart des dépenses sont liées à la rénovation du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences, elles reviendront à des niveaux minimaux après 2012.

60. L'Assemblée générale est invitée à approuver des besoins nets supplémentaires de 11,37 millions de dollars pour les dépenses connexes en 2012 ainsi que l'utilisation des intérêts produits par les fonds du plan-cadre d'équipement, d'un montant de 104,1 millions de dollars, et de la réserve opérationnelle de 45 millions de dollars.

61. **M. O'Farrell** (Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2010 [A/66/5 (Vol. V)], souligne que le Conseil a constaté l'existence de bonnes pratiques concernant différents aspects de l'exécution du plan-cadre d'équipement, par exemple le travail d'équipe mené de façon intégrée par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, ses conseillers professionnels et le maître d'œuvre. En dépit des progrès accomplis, le projet aborde une phase critique pendant laquelle il sera plus malaisé de gérer les difficultés imprévues qui pourront surgir et de respecter les prévisions de coûts et les délais prévus. Au 31 mars 2011, l'on estimait que les dépenses dépasseraient de 79 millions de dollars (c'est-à-dire de 4 %) le budget prévu. Ces prévisions de dépenses ne tiennent pas compte des coûts que supposeront très vraisemblablement les risques identifiés et ne comportent pas d'estimation robuste et vérifiable du coût de toutes les demandes d'avenant à prévoir jusqu'à l'achèvement du projet, pas plus

qu'elles ne reflètent l'intégralité des coûts projetés au titre du loyer des locaux transitoires. Il subsiste donc des incertitudes sur le point de savoir si les provisions pour imprévus qui restent seront suffisantes pour mener le projet à bien ou si les dépassements de coûts déjà enregistrés continueront d'augmenter. Le Comité considère que, compte tenu des pressions de coûts et de temps, loin de s'améliorer, il est très probable que la situation empirera mais que les surcoûts et les retards pourront être réduits au minimum si des mesures énergiques sont adoptées pour parer aux difficultés évoquées. Il apparaît aussi de plus en plus clairement que les dépenses connexes ne peuvent pas être absorbées par le projet, à moins de réduire sensiblement l'envergure des travaux ou d'augmenter le budget ; la question doit être résolue de façon à ce que le projet puisse aller de l'avant dans un climat de plus grande certitude. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'a toujours pas été trouvé de solution technique viable pour assurer la sécurité de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du bâtiment de l'annexe sud. Ces éléments du projet, dont le coût s'élève, selon les estimations, à 65 millions de dollars, sont donc en attente.

62. Le projet a souffert d'une série de prévisions trop optimistes et de retards imprévus : la date d'achèvement global a été reportée de la mi-2013 à la mi-2014. Le personnel commencera à réoccuper le bâtiment du Secrétariat trois mois après la date d'achèvement du projet publiée en septembre 2007 ; tout retard supplémentaire dans cet élément essentiel du projet sera coûteux et perturbateur. Le calendrier des travaux de rénovation du bâtiment des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale a été retardé d'une année en raison des travaux supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de normes de sécurité renforcées, dont le coût de 100 millions de dollars sera financé par le pays hôte. Le Comité a aussi mis en évidence d'autres facteurs qui mettent à l'épreuve le calendrier du projet et exigeront une gestion prudente, notamment en raison du recours à des tiers en dehors du contrôle de l'Administration pour la réalisation de travaux critiques.

63. Parmi les autres questions importantes soulevées par le Comité figure le risque associé au processus de transfert de responsabilités au Service de la gestion des installations, qui pourrait ne pas être prêt au moment du transfert à gérer les systèmes très techniques de contrôle des bâtiments en cours d'installation. Ce

risque est reconnu et des enseignements ont été tirés de la remise du bâtiment de la pelouse nord, qui ne s'est pas faite sans difficulté. À la suite de retards enregistrés, toutefois, les bâtiments seront achevés dans des délais plus serrés, ce qui accroît la probabilité de problèmes. En outre, l'Administration cherche à améliorer la communication et le travail d'équipe en regroupant la direction générale dans le bâtiment du Secrétariat et en adoptant un plan d'aménagement ouvert des locaux à usage de bureaux plutôt qu'un plan alvéolaire. Mais elle ne tire pas pleinement parti de formules de bureautique plus rationnelles, comme un système d'utilisation flexible des postes de travail, qui permettrait de réaliser des économies importantes dans la mesure où le Secrétariat pourrait accueillir un plus grand nombre de fonctionnaires. De tels gains d'efficacité demeurent possibles, mais il faudrait pour cela une approche rigoureuse et dynamique de gestion du changement pour amener le personnel à accepter les changements inévitables de ses habitudes de travail.

64. **M. Baez** (Chef du Chef du service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2010 (A/66/324), fait remarquer que le Comité a formulé 15 recommandations en 2010, soit 25 % de moins qu'en 2009. Au 22 août 2011, 3 de ces recommandations sont appliquées, 11 sont en cours d'application et une n'a pas été acceptée par l'Administration. Sur les 20 recommandations formulées en 2009, 17 sont mises en œuvre, 2 sont en cours d'application et une a été rendue obsolète par les événements. L'Administration est déterminée à mettre en œuvre intégralement et rapidement les recommandations du Comité et à les intégrer dans le processus de gestion.

65. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan-cadre d'équipement (A/66/7/Add.11), indique que le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment dans le programme de dons effectués par les États Membres, et souligne combien il importe de recenser les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement, et d'en garder une trace documentaire, pour la planification et l'exécution des grands projets d'équipements à venir.

La date d'achèvement estimée est maintenant 2014, soit environ un an plus tard que celle initialement prévue, en raison de la mise en œuvre de mesures de sécurité renforcées. En outre, les travaux de rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du bâtiment sud sont suspendus et des discussions sont en cours avec le pays hôte sur les exigences de sécurité pour ces structures; le Secrétaire général devra conclure ces discussions dès que possible et informer dès que possible l'Assemblée de leurs résultats.

66. Des informations sur la situation financière du plan-cadre d'équipement figurent dans les paragraphes 27 à 32 du rapport du Comité consultatif. Au 31 mai 2011, le montant total du budget estimé pour achever le projet était de 1 951 milliards de dollars, avec un déficit budgétaire net de 74,3 millions de dollars, soit environ 4 % du budget approuvé. Toutefois, des demandes de ressources supplémentaires d'un montant de 210,1 millions de dollars au titre des frais de location découlant de « l'hypothèse la plus pessimiste » et au titre des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire ont été inscrites au budget du plan-cadre d'équipement, ce qui porte le montant total nécessaire à sa réalisation à 2 161,0 milliards de dollars, pour un déficit budgétaire de 284,3 millions de dollars, soit 15,2 % du budget approuvé. Le Secrétaire général propose d'utiliser la réserve opérationnelle et les revenus financiers, d'un montant total de 149,1 millions de dollars, pour couvrir une partie de ces coûts. Dans son rapport, le Comité consultatif présente un tableau illustrant l'impact potentiel de ces fonds sur la situation de trésorerie du projet entre octobre 2011 et mai 2013. Conscient du fait qu'un manque de liquidités risque encore retarder le projet, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée approuve la proposition du Secrétaire général, sans qu'il soit nécessaire de mettre en recouvrement de nouvelles contributions auprès des États Membres en 2012. Il faudra débloquer progressivement les ressources supplémentaires, en puisant d'abord dans la réserve opérationnelle, puis, au besoin, dans les revenus financiers. Le Secrétaire général doit aussi continuer d'étudier tous les moyens possibles de réduire le montant total des ressources nécessaires pour mener à bien le projet, par l'analyse de la valeur et par d'autres mesures destinées à réaliser des économies. La recommandation générale du Comité consultatif sur les décisions à prendre par l'Assemblée en ce qui concerne le neuvième rapport

sur l'état d'avancement (A/66/527) est énoncée au paragraphe 56 de son rapport (A/66/7/Add.11).

67. S'agissant du financement des dépenses connexes en 2012, qui se chiffrent, selon les estimations, à un total de 146,8 millions de dollars pour la période 2008-2013, à l'exclusion de tout nouveau retard, M. Kelapile souligne que ces dépenses sont imputables essentiellement à l'achat de mobilier, à l'acquisition et la mise en service du centre audiovisuel permanent et du système de gestion des supports numériques et aux mesures visant à assurer la sécurité. Dans son rapport, le Comité consultatif fournit des informations sur les dépenses réelles et prévues depuis l'exercice biennal 2008-2009. Pour 2011, le financement total disponible est de 99,2 millions de dollars, avec un solde inutilisé de 35 millions de dollars prévu à la fin de l'année en raison essentiellement de l'échelonnement des opérations d'achat du mobilier de bureau, ainsi que de la mise en place du centre audiovisuel et du système de gestion des supports numériques. Le Comité consultatif croit comprendre à la lecture du rapport du Secrétaire général (A/66/527/Add.1) que celui-ci propose de reporter sur 2012 des économies d'un montant de 5,1 millions de dollars qui seront utilisées pour acquérir des objets supplémentaires dont l'achat n'a pas été prévu à l'origine. S'il déplore que les économies dégagées grâce à l'analyse de la valeur n'aient pas été exploitées pour réduire le solde global des dépenses connexes, le Comité consultatif reconnaît qu'il importe également de veiller à ce que les nouveaux systèmes de production audiovisuelle et de radiodiffusion incorporent les techniques les plus modernes actuellement disponibles. Il recommande une nouvelle fois que tout soit fait pour que le mobilier en bon état soit réutilisé.

68. Si les propositions du Secrétaire général concernant l'utilisation de la réserve opérationnelle et des intérêts répondent en partie à la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le plan-cadre d'équipement ne sera probablement pas en mesure d'absorber les dépenses connexes sans soit réduire la portée du projet, soit augmenter le budget, le Comité consultatif considère que ces ressources supplémentaires ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des dépenses connexes. L'Assemblée générale doit donc demander au Secrétaire général de lui donner des éclaircissements sur la façon dont les besoins restants seront couverts. La recommandation générale du Comité consultatif sur les décisions à prendre est

énoncée au paragraphe 57 de son rapport (A/66/7/Add.11).

69. Enfin, au chapitre II de son rapport, le Comité consultatif commente les questions soulevées par le Conseil des commissaires aux comptes, notamment sur le contrôle des avenants et la planification de la relève. La direction ne doit ménager aucun effort pour mettre en œuvre les recommandations du Conseil par les dates cibles convenues.

70. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe chargée du Bureau des services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des achats et des marchés, y compris les avenants (A/66/179), fait savoir que le Bureau a évalué les principaux contrôles portant sur les activités de gestion des achats et des marchés effectués entre 2008 et 2010. En particulier, il a vérifié des marchés à coût maximal garanti concernant l'immeuble du Secrétariat pour une valeur totale de 335 millions de dollars et a également audité des avenants positifs résultant d'une hausse du coût maximal garanti et des avenants négatifs résultant d'une baisse du coût maximal garanti.

71. Le Bureau a constaté que le cadre contractuel est bien conçu et fonctionne de manière efficace. Une structure de contrôle interne appropriée a été mise en place, qui est chargée d'étudier et d'évaluer les offres à coût maximal garanti en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Les marchés ont été soumis à concurrence entre des sous-traitants présélectionnés, mais les contrôles peuvent être améliorés. Des efforts concertés sont déployés pour faire participer des fournisseurs internationaux aux marchés de fournitures en gros. Les contrôles relatifs aux avenants et aux modifications de contrat doivent être renforcés. Les provisions sont correctement traitées et l'utilisation de réserves de prévoyance est conforme aux procédures établies. Enfin, la gestion des risques et les procédures de surveillance et de contrôle de la qualité sont généralement satisfaisantes.

72. Le Bureau des services de contrôle interne a adressé huit recommandations au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et au Bureau des services centraux d'appui en vue de renforcer davantage encore les procédures d'adjudication et la gestion des contrats de sous-traitance. Ces huit recommandations ont été acceptées et sont appliquées ou en cours d'application. La première recommandation critique, qui appelle la

Division des achats à améliorer la supervision du processus d'adjudication en ce qui concerne les contrats de sous-traitance par le maître d'œuvre, Skanska, est récemment devenue obsolète puisque les mesures appropriées ont été prises. La deuxième recommandation critique vise le Bureau du plan-cadre d'équipement, qui doit veiller à ce que les avenants soient justifiés et leur origine clairement identifiée avant qu'ils ne soient approuvés. En outre, les retards dans l'établissement du Comité d'examen des avenants aux contrats et la lenteur du processus d'examen ont conduit à une importante accumulation des dossiers, indiquant la nécessité de revoir les modalités de travail du Comité. En outre, la justification des avenants n'est pas toujours bien précisée par le Comité. La mise en œuvre de la recommandation est en cours et le Bureau en assurera le suivi en 2012.

73. **M. van den Akker** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom du pays en voie d'adhésion, la Croatie, des pays candidats, l'Islande, le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie; ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, se félicite des progrès réalisés dans la rénovation du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences ainsi que des préoccupations de durabilité prises en compte dans le plan-cadre d'équipement. L'Union européenne est préoccupée, cependant, par le retard pris dans l'achèvement du projet et par ses incidences budgétaires. Compte tenu des risques évoqués dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/66/5 (Vol. V)], d'autres retards pourraient intervenir et les coûts associés pèseraient encore plus sur le budget.

74. Considérant les dépassements de coûts enregistrés dans le cadre du projet et la décision de l'Assemblée générale de financer les dépenses connexes sur le budget approuvé pour le projet, M. van den Akker voudrait savoir comment les besoins restant à couvrir seront financés. L'Union européenne est également préoccupée par le manque de contrôle sur les modifications apportées au projet, qui ont entraîné des retards et des coûts supplémentaires. L'Administration doit mettre en place un système de gouvernance efficace pour minimiser l'ampleur des changements et faire face aux conséquences budgétaires. Le Secrétariat doit saisir les possibilités offertes par la conjoncture

économique actuelle pour réduire les coûts des marchés et les dépenses de fonctionnement, afin de ramener le budget du projet dans les limites convenues, tout en préservant la qualité et la fonctionnalité. Enfin, il faut tirer parti des enseignements tirés jusqu'ici pour mettre en œuvre les étapes restantes du plan-cadre d'équipement ainsi que pour planifier les futurs projets d'amélioration des infrastructures, comme le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève et les besoins en locaux à long terme à New York.

75. Les questions soulevées méritant un examen approfondi, il est regrettable que les rapports sur le plan-cadre d'équipement soient soumis tardivement. M. van den Akker ne voit pas d'autre option que de reporter les délibérations de la Commission sur le sujet à la première partie de la reprise de la session.

76. **M^{me} White** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, souligne que les trois délégations sont encouragées par les progrès tangibles réalisés au cours de la période sur laquelle portent les rapports, mais sont également préoccupées par les retards et les dépassements de coûts. M^{me} White exhorte le Secrétariat à continuer d'examiner les enseignements tirés des travaux réalisés jusqu'ici et à mettre en évidence les gains d'efficacité possibles et souhaite que des informations détaillées soient fournies sur les progrès accomplis à cet égard. Les trois délégations examineront de près les propositions du Secrétaire général sur la façon de traiter les dépenses connexes, qui sont aussi un sujet de préoccupation.

77. **M. Abu Bakar** (Malaisie) déclare que, malgré les progrès importants réalisés dans le plan-cadre d'équipement, sa délégation est préoccupée par le report de la date d'achèvement et les dépassements des coûts. M. Abu Bakar fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les activités de passation des marchés doivent être transparentes et la question des dépenses connexes doit être réglée en temps opportun. Le Secrétaire général doit tenir les États Membres informés de l'état d'avancement général du projet et étudier toutes les mesures possibles pour améliorer l'efficacité-coût. En particulier, l'octroi de davantage de marchés aux entreprises soumissionnaires des pays contribuera à réduire les coûts.

78. Des efforts continus doivent être faits pour réduire les dépenses connexes et les absorber dans le budget approuvé. En outre, il est crucial que le plan-cadre d'équipement soit mis en œuvre dans les délais prévus, sans plus de retards ni d'augmentations de coûts; M. Abu Bakar espère que l'amélioration de la transparence et de la responsabilité au sein du Secrétariat aura des retombées positives à cet égard.

79. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) s'interroge sur la nature des dépenses critiques qui seront engagées au début de 2012.

80. **M. Adlerstein** (Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement), fournissant des éclaircissements sur la question des commandes rectificatives, indique que leur nombre a été excessif au début du projet en raison de la stratégie de construction en régime accéléré adoptée pour économiser temps et argent. Toutefois, leur nombre s'est réduit au fur et à mesure de l'avancement du projet.

81. Répondant à la question du représentant de la Fédération de Russie, il précise que les besoins de financement au cours du premier trimestre de 2012 sont liés à une série de marchés importants concernant notamment des achats de mobilier et la mise en place du système de radiodiffusion, qui sont indispensables pour achever dans les temps les travaux dans le bâtiment des conférences et le bâtiment du Secrétariat.

La séance est levée à 13 heures.